



## La réglementation sur les oiseaux migrateurs suscite des inquiétudes

PFC et un groupe d'organisations de ressources naturelles partageant les mêmes idées (Association des produits forestiers du Canada, Électricité Canada, Hydroélectricité Canada, Association canadienne des bovins, Fédération canadienne de l'agriculture, etc.) ont travaillé ensemble pour soulever des préoccupations concernant l'inclusion du grand pic à l'annexe 1 du Règlement sur les oiseaux migrateurs.

Cette inclusion exige maintenant l'identification, la protection et la surveillance des trous de nidification du grand pic pendant trois ans sur les terres publiques et privées. L'émission de permis d'abattage est prévue en cas de dommages et de dangers, mais il n'existe aucune forme de reconnaissance des prises accidentelles survenant lors de la récolte d'arbres par inadvertance, et ce, bien que toute la diligence requise ait été prise.

En novembre dernier, PFC a apporté sa contribution à la consultation du Service canadien de la faune en soutenant les amendements proposés pour l'éligibilité aux permis de dommages et de danger, mais en soulignant qu'un réel changement est nécessaire pour les prises accidentnelles. Nous avons également fait remarquer à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) que ces réglementations relèvent de la Convention nord-américaine qui nécessite une mise en œuvre réaliste et un alignement avec le gouvernement des États-Unis.

ECCC s'est engagé à respecter les échéances suivantes :

- Approbation des modifications aux permis de dommages et de dangers d'ici mars 2023.
- Modifications de la gestion des urgences (c.-à-d. incendie, bien-être de la faune, sécurité publique, etc.) achevées en 2024.
- Préconsultation des prises accidentnelles avec les parties prenantes en 2023, suivie d'une consultation ouverte et des amendements finaux en 2026.

Les Propriétaires forestiers du Canada, ainsi que les membres de la coalition, continueront à travailler avec le ministère afin de créer un calendrier plus rapide qui soutienne une mise en œuvre réaliste des prises accidentnelles.